

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire : 0411G87909
ISSN : 1951-4727

N°988 du 28 Février 2009

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

LETTRE ANONYME

Monsieur le Président de la République,

Je ne comprends pas les attaques permanentes dont je suis l'objet de la part de la gauche et de François BAYROU. Ces gens s'imaginent qu'il y a eu un montage abracadabrant pour me propulser à la tête de la nouvelle entité créée par la fusion des Caisses d'Espagne et des Banques Populaires. La réalité est bien autre, et je vous en fais témoin : je ne voulais absolument pas assumer cette mission, et je ne m'y suis résolu car nul autre n'en voulait et parce que le service public l'exigeait.

Je m'étais fortement impliqué, il est vrai, dans la préparation de cette fusion. C'est dans mon bureau à l'Elysée que j'avais convoqué les deux PDG Bernard Comolet (Caisses d'Epargne) et Philippe Dupont (Banques Populaires), en présence de représentants du ministère de l'économie, du Trésor, de la Banque de France. Vous-même et Madame Lagarde aviez exercé d'amicales pressions sur ces interlocuteurs pour accepter les modalités d'une opération qu'ils n'appréciaient pas nécessairement. Ils sont en effet animés des sentiments mutualistes propres à ce genre de banque, à la différence des financiers privés – notamment anglo-saxons – qui ne cherchent que les profits et la satisfaction des capitalistes actionnaires.

Tout paraissait devoir s'arranger, et j'avais même avec votre accord choisi la date du vendredi 27 février pour annoncer la fusion : date à laquelle les deux établissements devaient annoncer leurs résultats et ceux de leur filiale commune, Natixis (au total, 5 milliards d'euros). Demeurait simplement une interrogation : qui siègerait à la tête de ce nouveau groupe financier ?

Nous avons misé sur François Villeroy de Galhau, la presse l'avait même annoncé. Il avait toutes les compétences voulues : il a été directeur de cabinet de Dominique Strauss-Khan à Bercy – ce qui n'aurait pas manqué de renforcer les liens déjà très amicaux que nous entretenons avec le FMI, d'où la France a progressivement évincé les Etats-Unis.

Cela ne s'est pas fait, et nous avons cherché alors d'autres personnalités pour assumer cette mission. Nous n'avons pas eu les candidatures attendues, et les gens pressentis ont décliné l'offre sous des prétextes plus ou moins fallacieux. Certains, d'un esprit mesquin et comptable, ont refusé de prendre la tête de deux établissements et de leur filiale commune ayant eu des résultats si mauvais en 2008, et qui auraient même pu disparaître sans le secours des fonds publics. D'autres, pénétrés de l'idéologie ultra-libérale qui règne en France (parmi les énarques en particulier) ont été choqués par le fait que l'Etat se mêle de ce qui ne le regarde pas, et prenne de lourdes participations dans le capital de ces banques, réalisant ainsi une nationalisation de fait, comme le réclament d'ailleurs depuis longtemps les socialistes. Quelques-uns, enfin, ont confessé envisager plutôt de se délocaliser, et d'aller exercer leurs compétences dans l'un de ces paradis fiscaux qui sont la honte du capitalisme mondialisé.

J'ai été surpris et déçu par ces rejets successifs, et ces arguments inadmissibles. C'est alors, Monsieur le Président, que vous m'avez demandé le lourd sacrifice de combler ce vide dommageable pour les épargnants et les entreprises françaises.

Je n'en avais aucune envie. En effet, je préférais de beaucoup la position que j'occupais, puisque avec mes deux comparses, Stéphane Richard à Bercy et Antoine Gosset-Gainvielle à Matignon, nous étions les vrais décideurs de la politique économique française (sauf votre respect, mais rassurez-vous : l'Elysée gardait toujours la prééminence). Or c'est une aventure exaltante que de faire et

défaire les budgets, de jouer avec les impôts, les prestations sociales, de gérer des fonds souverains, de recevoir les doléances de ceux qui cherchent la manne publique, d'accompagner Jean Louis Borloo dans la voie de la fiscalité et de la réglementation de nature à sauver la planète. Voulez-vous que j'abandonne ma baguette magique alors que la féérique relance n'en était qu'à ses premiers instants ?

Ce n'est donc qu'avec les plus grandes réticences que j'ai cédé à votre amicale pression. Je m'y suis résolu parce que nul autre n'avait voulu occuper un fauteuil que j'avais pourtant soigneusement capitonné pour son futur occupant. J'ai accepté pour ne pas compromettre un changement décisif pour notre économie : remettre entre les mains de l'Etat le pouvoir financier imprudemment rendu aux spéculateurs privés avec les privatisations. Vous avez déjà nommé l'un de mes éminents collègues énarques Augustin de Romanet à la tête de la Caisse des Dépôts et Consignations. Comme les fonds recueillis par les Caisses d'Epargne (qui disposaient naguère du monopole de l'épargne populaire défiscalisée) vont à la Caisse des Dépôts la création d'un pôle financier étatique est un effort qu'il faut couronner. A une finance scandaleusement soumise au marché mondial, nous allons substituer une finance animée par des banquiers qui, à l'image des préfets, devront obéir au pouvoir central.

Pour me convaincre définitivement, vous m'avez assuré qu'il n'y aurait aucun problème avec le Comité de Déontologie au sujet de la compatibilité de ma position actuelle avec cette fonction future. Il faut en effet compter avec tous les gens mal intentionnés dans ce pays : l'opposition de gauche et du centre, les syndicats, le MEDEF. Je vous serais reconnaissant de me mettre à l'abri de ces attaques qui nuisent à la transparence de cette nomination.

Je préfère garder l'anonymat, et ne pas signer cette lettre – François Bayrou ou quelque autre ultra-libéral de sa sorte pourrait s'en servir.

ppc. Jacques Garello

Conjoncture

ET MAINTENANT, LA RELANCE PAR LA CONSOMMATION...

Il y a quelques semaines les relances keynésiennes à base d'investissements publics avaient la cote, et le gouvernement en avait fait sa ligne directrice. Mais voilà que les doutes sur l'efficacité de cette politique sont déjà dans l'air, et il est question, de plus en plus, de mettre en place de nouveaux plans de relance, reposant cette fois sur la consommation privée. Alors : investissement public « pour préparer l'avenir », ou consommation privée pour reconstituer le pouvoir d'achat des Français ? Cette interrogation est d'autant plus futile que la seule façon d'atténuer et raccourcir la crise est d'agir sur l'offre, et non pas sur la demande. En d'autres termes, de renoncer au keynésianisme, dont les échecs successifs sont bien connus.

La relance par l'investissement était le choix de départ

Au départ, c'est la relance par l'investissement qui avait le vent en poupe, et qui nous était expliquée et vantée par le discours présidentiel (du 5 février par exemple). Il est vrai que Nicolas Sarkozy avait eu quelques formules heureuses pour dénoncer la structure des budgets français qui depuis une décennie sacrifient les investissements publics aux dépenses de fonctionnement, et notamment à la masse salariale versée aux fonctionnaires – source de déficits accumulés, donc de dette. Le Président avait dénoncé cette dérive des finances publiques, rappelant sa décision de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux, partant en retraite : « il faut sortir du toujours plus de dépenses » et « les dépenses publiques pèsent sur l'emploi privé ». Bravo.

Nicolas Sarkozy expliquait que son plan échappait à cette logique, puisqu'il s'agissait d'une relance par l'investissement, donc aux effets productifs durables. En réalité, ce plan s'inscrivait dans la vieille tradition keynésienne de la « politique des grands travaux », dont l'a nocivité s'était déjà révélée avec Roosevelt et le New Deal. Ces investissements publics sont financés à coup de

déficits et d'emprunts, transmettant à la génération future de lourdes dettes. Jamais des dépenses publiques n'ont créé la moindre richesse nouvelle ; on est seulement dans le domaine du transfert, d'une part entre privé et public (les dépenses publiques évinçant des dépenses privées qui n'auront pas lieu faute de financement) et d'autre part entre générations, puisque la facture est reportée à 20, 30, voire 50 ans.

La nouvelle mode est à la relance par la consommation

Bien qu'inspirée pour partie de keynésianisme et teintée de socialisme, la relance par l'investissement public a été critiquée, notamment par la gauche et les syndicats. On trouve toujours plus socialiste qu'un socialiste. En France on a la nostalgie de Léon Blum et de sa « politique du pouvoir d'achat », déduite de la vieille idée de l'exploitation de la classe des travailleurs, qui ne reçoivent pas leur part du gâteau. Le Monde, avant-garde éclairée du politiquement correct, guide intellectuel des énarques, des hommes politiques, a pris très vite et très fortement position en faveur de la relance par la consommation. Il a fait sa une sur la question : « Crise : faut-il privilégier la relance par la consommation ? ». En page intérieure, le titre est encore plus clair : « Faut-il relancer massivement la consommation ? ». A relancer la consommation, il faut le faire « massivement ». Bien renseigné, le Monde conclut : « De plus en plus d'experts estiment que les Etats doivent désormais aider financièrement les ménages pour qu'ils se remettent à dépenser »...

La relance par les grands travaux aurait aux yeux des experts en question (qui sont-ils ?) l'inconvénient de ne porter ses fruits que plusieurs mois plus tard, alors qu'il faudrait absolument distribuer de l'argent aux ménages pour qu'ils dépensent tout de suite. Les partisans de la relance par la consommation répondent avec assurance aux objections qu'on pourrait leur faire. Les ménages français n'iraient-ils pas acheter des produits étrangers ? Pas du tout, puisque, grâce au G20, tout le monde relance en même temps. Iraient-ils épargner ? Pas du tout, puisque toute hausse de revenu entraîne immédiatement une dépense proportionnelle.

Malheureusement, les syndicalistes aussi lisent Le Monde, et la grève générale du 25 février s'est faite principalement sur le thème de la relance du pouvoir d'achat. Malheureusement aussi, le Président s'est empressé de « modérer » la politique d'investissement public (et peut-être même de la renier) par souci d'apaisement social (c'est-à-dire de fuite devant les manifestations). 2 milliards et demi sont donc rajoutés au plan de relance pour permettre aux plus démunis de ne pas sombrer dans la misère. Mais c'est une inflexion considérée comme insuffisante : il faut que le changement de cap soit publiquement affirmé par le Président.

De Charybde en Scylla

Les partisans de la nouvelle politique ne manquent pas d'imagination. On pourrait « distribuer des bons d'achats » qui ne peuvent être épargnés et doivent être dépensés dans un bref délai. On reviendrait ainsi aux tickets de rationnement, bon souvenir pour les plus anciens, et qui évoquent aussi les belles époques de Staline et d'Hitler.

D'autres, proposent, comme Barack Obama, des baisses d'impôts. Nicolas Sarkozy veut partiellement exonérer les « classes moyennes » de l'impôt sur le revenu. Il se trouve que cette mesure généreuse concerne principalement des contribuables peu taxés, et que la charge fiscale sera reportée à coup sûr sur ceux qui payent un lourd tribut à l'Etat.

Enfin, la hausse et le versement accéléré d'indemnités sociales de toutes sortes (RSA, allocations chômage, indemnisation du chômage partiel, services à domicile, etc.) participent du désir de « faire du social » pour ne pas désespérer Billancourt.

Le tout sur fond de « valeur travail » et de « partage du profit », sans considération des entreprises ni du droit de propriété.

En réalité, relancer la consommation privée au lieu de l'investissement public, c'est tomber de Charybde en Scylla, c'est choisir entre la peste et le choléra. La seule relance admissible et efficace n'est pas celle qui gonfle artificiellement la demande, mais celle qui stimule l'offre. Elle consiste à laisser les Français libres de travailler, d'épargner et d'entreprendre, et jouir de leurs gains au lieu de les confisquer pour entretenir une armée de fonctionnaires et une danseuse nommée Sécurité Sociale. La vraie relance, c'est la libération des Français.

Jean-Yves Naudet

CHINE : UNE « VISION DIFFÉRENTE » DES DROITS DE L'HOMME

Ce qui se joue depuis des années dans le domaine des droits de l'homme est peut-être l'un des débats essentiels pour l'avenir de la civilisation. Dans la grande tradition occidentale, comme on la trouve avec le Bill of Rights (1648), l'indépendance américaine (1776) ou la Déclaration Universelle de 1789, les droits de l'homme sont des droits fondamentaux, reflétant le droit naturel, ce qu'on appelle en général des **droits de** (comme le droit de propriété) par opposition aux droits créances, aux **droits à**, qui viennent contredire les précédents. Les droits fondamentaux, conformes au droit naturel sont intangibles et aucune majorité ne saurait les abolir : ils sont supérieurs et antérieurs à toute loi positive. C'est pour cela que, de manière symbolique, ils sont en général déclarés « sous le regard de Dieu », voire, dans une formule très XVIII^e siècle « en présence et sous les auspices de l'être suprême » comme c'est le cas pour la déclaration de 89. Ils découlent d'ailleurs en gros du Décalogue, sur lequel repose toute la tradition judéo-chrétienne.

Déjà, l'Occident a mis le ver dans le fruit en y ajoutant des droits sociaux, des droits créances (comme le droit opposable au logement) qui ne pourraient être réalisés qu'en détruisant les droits fondamentaux, comme le droit de propriété. C'est le cas du préambule de la constitution de 1946, qui fait partie du bloc constitutionnel français en vigueur, ou de la déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'ONU en 1948 sous étroite surveillance soviétique.

Mais un autre discours s'est fait jour : ces droits fondamentaux, ce droit naturel, ce n'est que la conception occidentale, parfaitement subjective, et des continents entiers ne sauraient les reconnaître, car la conception des droits de l'homme varie légitimement d'un régime à l'autre, d'une tradition à l'autre. Au fond, pour certains –pays communistes, pays islamiques- cette conception n'est qu'un reflet de l'impérialisme occidental, qui veut imposer ses valeurs.

C'est ce débat qui vient de ressurgir une nouvelle fois au sein de l'ONU, puisque désormais chaque pays doit, tous les quatre ans, y défendre son bilan des droits de l'homme dans le cadre de l'EPU (Examen Périodique Universel). C'était récemment, pour la première fois, le cas de la Chine. On connaît son bilan en termes de respect des droits fondamentaux ou des libertés élémentaires. Mais les Chinois, habilement, demandent que tous les pays qui le veulent puissent participer au débat : on fera parler des pays amis, ou des obligés, ou de bons clients, qui vont facilement noyer le poisson. C'est ce qui s'est passé : sur 115 inscrits au débat, 60 pays sont intervenus pour féliciter Pékin... de ses succès économiques.

Seule une dizaine de pays occidentaux (il en manque donc pas mal à l'appel !) ont osé critiquer la Chine, à propos de la répression au Tibet, de la peine de mort ou des camps de travail. La Chine ne s'est pas démontée, renvoyant les Occidentaux dans les cordes, en leur demandant de lire les lois chinoises, ou en les accusant (comme dans le cas de l'Australie) de politiser la question des droits de l'homme... Mais l'essentiel n'est pas là. Les Chinois se défendent surtout en parlant d'une « vision différente » des droits de l'homme. Il faudrait relativiser les droits civils et politiques, les droits naturels, au profit des droits « économiques » et sociaux.

La Chine a donc détaillé ses résultats, affirmant qu'elle avait atteint les objectifs du millénaire pour réduire la pauvreté, ce qui est exact. Donc elle respecte mieux que les autres les droits sociaux. Pour les droits de la personne, on verra plus tard, puisqu'ils sont secondaires par rapport aux droits économiques et sociaux. Tant pis pour les libertés fondamentales, tant pis pour les libertés de la presse, de réunion, d'expression, de religion, pour l'indépendance de la justice ou pour les droits de propriété, sans doute des « libertés formelles ». Cela doit s'effacer devant le système « des secrets d'Etat » qui invalide arbitrairement toutes les lois protectrices.

Le régime sait bien qu'accepter une « conception bourgeoise des droits de l'homme » reviendrait à détruire l'omnipotence du parti communiste. D'où la nécessité de cette « vision différente » des droits de l'homme, pour inciter chacun à regarder ailleurs. C'est grave. Mais qui a fait la première erreur ? L'Occident, quand il a introduit de faux droits parmi les droits de l'homme. La Chine ne fait qu'aller au bout de cette logique perverse.

DETTE ALLEMANDE : FAUX PLAFOND CONSTITUTIONNEL

Nous n'avons cessé de dénoncer la dérive de la dette publique, fruit des déficits croissants. La dette risque de nous amener à la banqueroute, qui conduira à l'inflation, comme à la hausse brutale des impôts. Elle finira par ruiner la confiance, elle menace les générations à venir et devient un risque majeur pour tout l'équilibre économique. Nous partageons l'avis de ceux, comme nos amis de Contribuables Associés, qui proposent d'inscrire dans la Constitution l'interdiction de voter un budget en expansion et en déficit, et l'obligation conséquente de réduire les dépenses publiques. Nous nous sommes donc spontanément réjouis en apprenant, notamment grâce aux Echos, que « l'Allemagne envisage de fixer un plafond constitutionnel à sa dette ». Certains suggéraient d'interdire dans la constitution le déficit budgétaire. Ici, cela revient à une formule plus souple : le déficit est autorisé, mais la dette cumulée ne devrait pas dépasser un certain plafond. La question agite l'Allemagne et en particulier les économistes, au moment où la commission de réforme du fédéralisme vient de proposer de nouvelles règles strictes « au nom des générations futures ». Il est vrai qu'au moment où tout le monde ne parle que de développement « durable », ce qui devrait signifier « tenant compte de l'intérêt des générations futures », instaurer la dette durable est paradoxal.

Or la relance allemande a détruit tout effort de retour à l'équilibre budgétaire. Les responsables de la réforme constitutionnelle proposent donc d'interdire aux Länder d'accroître leurs dettes... à partir de 2020. Les Länder en déficit important seraient aidés entre 2011 et 2019, le temps de proposer de véritables économies. Un « conseil de stabilité » veillerait au respect des règles du jeu et supprimerait les transferts de compensation si un Länder s'écartait de l'orthodoxie devenue obligatoire.

A partir de 2016, l'Etat fédéral lui-même serait soumis à des règles strictes et ne pourrait plus contracter de nouvelles dettes qu'à hauteur de 0,35% du PIB, sauf, précise Les Echos, et c'est là que les choses se gâtent, « en cas de catastrophe naturelle majeure ou de récession massive ». Cela revient à introduire des exceptions, donc l'arbitraire et les politiques discrétionnaires.

Certes, les deux partis au pouvoir (CDU et SPD) ont présenté ceci comme une rupture importante et une garantie, au moment où l'Allemagne va encore emprunter 50 milliards d'euros de plus. Mais déjà l'aile gauche des sociaux-démocrates s'agite en demandant pourquoi « on devrait limiter les marges de manœuvre des générations futures ». On peut répondre en disant que le déficit et la dette, comme la monnaie, sont des questions trop importantes pour être laissées dans les mains des hommes politiques. Mais dans ce cas, pourquoi n'appliquer la règle qu'aux générations futures, dans 8 ou 12 ans, et pourquoi les dirigeants actuels ne se l'appliquent-ils pas à eux-mêmes immédiatement ?

Un prix Nobel comme Solow s'en mêle en ne comprenant pas pourquoi fixer une limite en pourcentage du PIB, ce qui signifie qu'on pourrait emprunter plus quand la croissance est forte, plutôt qu'en récession, le contraire de ce qu'il faudrait faire : on voit bien dans cette réflexion le keynésianisme pointer à nouveau son nez. Et on trouve bien entendu les habituels « chercheurs » qui se demandent comment financer les projets essentiels d'infrastructure si on s'interdit trop fortement les déficits. N'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ? Ne faut-il pas se demander d'abord de quelles recettes on dispose et y ajuster ensuite les dépenses, au lieu de faire l'inverse. C'était déjà le conseil de Turgot à Louis XVI, d'ajuster les dépenses au niveau de la recette.

Il est en fait difficile de se débarrasser de réflexes keynésiens qui considèrent que toute dépense a un impact positif, même si on n'a aucune recette pour la financer. Si l'on croit que la dépense publique suffit à créer des richesses, peu importe la façon dont elle est financée.

En conclusion ce qui se passe en Allemagne incite d'abord les élus à une prudence nécessaire, car à l'approche des élections il leur sera difficile de proposer un plafond de la dette publique accepté par tous. Mais on peut aussi souligner les risques d'un faux plafond : pour que le plafond tienne, il faut des attaches, c'est-à-dire des règles, solides et non pas adaptables. Cela dit, les optimistes pourront aussi y voir un premier pas vers plus de sagesse.

QUESTIONS SUR LE STATUT DU BEAU-PARENT

Dans le flot permanent d'annonces présidentielles, on finit par se perdre et on a le sentiment de partir dans toutes les directions, sans qu'aucun cap clair ne soit fixé. C'est ainsi qu'entre un discours sur la crise et un voyage en Irak, entre un sommet social et un sommet international, le Président a trouvé quelques instants pour parler de la politique familiale. Le Président adore la famille, il veut la subventionner, il veut aussi lui ouvrir des perspectives juridiques nouvelles.

Le Président a annoncé qu'un projet de loi serait déposé d'ici fin mars - une nouvelle fois, c'est l'exécutif qui fait la loi, les parlementaires n'ont qu'à la voter. Il s'agirait de reconnaître les « liens particuliers » qui existent dans les familles recomposées. Nicolas Sarkozy a déclaré que ce statut « permettra de reconnaître des droits et des devoirs aux adultes qui élèvent des enfants qui ne sont pas les leurs ».

Ces sujets sont délicats et il faut se méfier des jugements à l'emporte pièce. Il est vrai que le monde a changé et que des situations nouvelles existent. On peut le regretter, mais on ne peut l'ignorer : c'est une réalité.

Mais on peut aussi se poser des questions. La première concerne les couples homosexuels. Le Président n'a pas précisé s'ils étaient concernés. Au moment où certains s'interrogent sur la question de l'adoption par les couples homosexuels, il y a ici une extension que beaucoup jugeront inopportune. Mais il y a d'autres questions. Christian Vanneste, député du Nord, s'étonne de la proposition présidentielle alors que la plupart des associations familiales, de l'UNAF aux AFC ont marqué leur hostilité. Cela ressemble presque à une provocation.

Beaucoup craignent que le projet de transfert de l'autorité parentale du parent biologique au beau-parent n'affaiblisse un peu plus le mariage, en effaçant son effet ultime, la filiation, selon Elisabeth Monfort, qui s'insurge contre un projet « juridiquement inutile et socialement dangereux ». On ouvre ainsi la porte à « l'arbitraire des adultes sur les enfants » comme le souligne le site www.libertepolitique.com de la Fondation de service politique. Il est vrai que le Président a de la suite dans les idées et reprend ici un de ses engagements de campagne, visant à gérer les actes de la vie quotidienne des enfants dans les familles recomposées.

La loi de 2002 a déjà introduit des nouveautés en faveur du beau-parent, un parent biologique ne vivant pas avec l'enfant a acquis la possibilité de déléguer son autorité à un tiers. Mais aujourd'hui Dominique Versini, Défenseur des enfants, souhaite aller plus loin, pour donner par la loi des droits à « une tierce personne », en l'occurrence le beau-parent, que le parent biologique le veuille ou non. Commentaire de Liberté politique : « Elle défend un statut du beau-parent qui consacrerait l'arbitraire des adultes et la déconstruction de la parentalité, faisant de l'enfant le jouet de l'instabilité affective des adultes ». D'où la colère de C. Vanneste : « En tant que parlementaire, membre de la majorité, président de l'association Famille et Liberté, il est hors de question que je vote ce texte qui va à l'encontre du bon sens, de l'épanouissement de la famille et de la pérennité de la nation. Est-on en train de construire le droit de l'enfant ou le droit des parents à disposer des enfants ? ». Christine Boutin, pourtant tenue par la solidarité ministérielle, a déclaré craindre « l'éclatement des familles et des repères pour les enfants ». Catherine Vautrin rappelle aussi que « le rôle d'éducation des enfants est dévolu au père et à la mère biologiques ». Et puis, un « statut », notion très française, correspond-il à la diversité des situations que l'on trouve dans les familles. Un statut général peut-il régler la complexité de chaque cas d'espèce ? De toute façon, le juge aux affaires familiales est là pour aider à résoudre les cas difficiles. Quant aux liens affectifs, qui peuvent être réels entre un enfant et son beau-parent, on ne voit pas ce qu'un statut peut leur apporter : ces liens affectifs sont ou ne sont pas, ce n'est pas la loi qui les crée. En revanche, il est essentiel de conserver les liens avec le parent biologique « non gardien », conformément au droit de la famille. Enfin, comme le souligne à nouveau E. Monfort, il est impossible de reconnaître juridiquement que « plusieurs adultes pourraient exercer sur l'enfant une part d'autorité parentale en rivalité et en concurrence ». Voilà donc un projet qui soulève de nombreuses et graves questions.

OGM : LA FRANCE FAIT DE LA RÉSISTANCE

Le rapport de l'AFSSA (Agence française de sécurité des aliments) rendu public par Le Figaro il y a plus de quinze jours aurait dû entraîner une révision déchirante de la politique française sur les OGM, et mettre fin à l'interdiction qui les frappe chez nous alors qu'ils sont autorisés ailleurs. Le rapport ne concernait que le maïs MON 810, dont la culture, après avoir été tolérée, a été interdite en France. Quant aux autres OGM, ils ont toujours été interdits chez nous.

Sachant que le rapport du professeur Le Maho avait été jusqu'à présent l'alibi des prohibitionnistes et avait légitimé « l'exception française » - la France invoquant par conséquent auprès de Bruxelles la clause de sauvegarde - les conclusions de l'AFSSA auraient pu infléchir notre politique : « l'AFSSA considère que les éléments du rapport Le Maho n'apportent aucun élément nouveau qui remettrait en cause la sécurité sanitaire des maïs portant l'événement MON 810 ». Sans entrer dans des détails techniques complexes, notons seulement que l'AFSSA a réfuté un à un chaque grief d'ordre sanitaire, concernant tant l'homme que l'animal. Le maïs OGM est pour l'AFSSA sans risque sanitaire.

Consternation du gouvernement français, Jean-Louis Borloo en tête : il devait quelques jours plus tard défendre devant la commission européenne le maintien de la clause de sauvegarde de 2008. Mais François Fillon, tout en affirmant que la France maintient pour l'instant l'interdiction, précise qu'il se conformera à la décision européenne. Situation d'autant plus délicate qu'en octobre 2008 l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) constatait que « les données fournies par la France n'ont pas apporté de preuve scientifique qui contredirait ce que l'EFSA a déjà dit à propos de ce maïs, à savoir qu'il est sain pour la santé humaine, animale et sans danger pour l'environnement ». Certes, nous n'avons pas les moyens techniques de juger, mais l'EFSA a fait plancher une vingtaine d'experts et en général ce genre d'organisme, surtout européen, a d'abord tendance à ouvrir le parapluie ; si elle s'engage en faveur des OGM, c'est qu'il y a des garanties scientifiques. Ainsi le gouvernement a-t-il l'EFSA plus l'AFSSA contre lui : pourquoi ne pas renoncer ?

Les raisons sont évidemment politiques. Il faut rester cohérent avec les décisions du Grenelle de l'environnement, ne pas déplaire aux écologistes, dont le poids comme lobby est grand, ne pas faire de peine à José Bové et autres, ne pas briser la belle unanimité en faveur de Grenelle. Il faut enlever des voix aux Verts dans les prochaines élections européennes.

Certes, la France n'est pas le seul pays à s'opposer aux OGM, l'Autriche aussi est en pointe. Mais de nombreux pays ont dix longueurs d'avance sur nous. En gros, ces cultures d'OGM sont présentes dans 25 pays au monde. Leur progression est de l'ordre de 10% par an (9,4% en 2008) ; trois pays de plus en 2008 (dont l'Egypte et le Burkina Faso) ; 1,3 million d'agriculteurs en plus en un an et près de 11 millions d'hectares en plus. Aux USA, 62,5 millions d'hectares sont concernés, 21 en Argentine, 15,8 au Brésil. En Europe, l'Espagne est en pointe avec 100 000 hectares et sept pays sont concernés. Très favorables aussi la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Slovaquie, l'Estonie et la Suède.

Réunis à nouveau par Bruxelles le 16 février, les experts ont réexaminé la question, mais n'ont pu se mettre d'accord ; aucune unanimité ne s'étant dégagée. Donc, inexorablement, le débat se déplace sur le terrain politique et, ici comme ailleurs, dans une Europe divisée la France est dans le camp des frileux. Les ministres ont trois mois pour se prononcer et la bataille risque d'être chaude. En cas de nouvel échec, c'est la Commission qui tranchera après les trois mois et cette fois contre la France, cela ne fait pas de doute.

On avance chez nous le fameux principe de précaution et certes il ne faut pas faire n'importe quoi. Mais les autres pays sont-ils suicidaires ? Et ne faut-il pas aussi tenir compte des avantages des OGM, en termes économiques, mais aussi comme solution aux problèmes agricoles, (les premiers pénalisés étant les agriculteurs), à la nourriture des animaux et au-delà à la faim dans le monde. Tout cela n'a-t-il aucune importance et devons-nous en prime prendre dix ans de retard sur les autres ? Si l'on avait appliqué le principe de précaution en 1830, Louis Philippe aurait interdit les chemins de fer, qui devaient, paraît-il, faire exploser notre estomac !

PAKISTAN : LA CHARIA POUR CALMER LES TALIBANS !

Tout le monde le sait, Obama en tête : une partie de la sécurité du monde se joue en Afghanistan. Bien que le nouveau président ait été critiqué sur l'Irak, il a été en revanche très clair sur la nécessité de combattre les talibans et le terrorisme en Afghanistan.

Or, à la frontière de ce pays, se situe la poudrière du Pakistan. Le régime n'y est guère solide, les tensions avec l'Inde sont souvent dangereuses et, surtout, une large partie du Pakistan sert de base arrière aux talibans pour reconstituer leurs forces engagées en Afghanistan.

Dans le nord-ouest du pays les militants fondamentalistes sont très puissants et multiplient les opérations ; encore récemment, ils ont brûlé des écoles accueillant des filles (200 en tout). Or voilà que l'on a appris que le gouvernement pakistanais avait signé un accord de trêve avec ces groupes islamistes fondamentalistes, dont certains sont liés clairement aux talibans.

La pierre angulaire de l'accord : le Pakistan va imposer la charia dans le nord-ouest du pays !

Cela signifie que la loi coranique sera appliquée en tous domaines, et viendra se substituer au droit commun légal du Pakistan. C'est bien ce qu'exigent les talibans, ici comme ailleurs.

Il y aura une justice islamique, avec des religieux musulmans pour « conseiller » les juges. Il paraît que la population réclamait une « justice plus rapide », donc sans doute expéditive : grand progrès !

Le porte parole des talibans a approuvé : « Tout notre combat a pour but la mise en œuvre de la charia. Si elle est vraiment appliquée, nous coopérerons vraiment ». Pour pouvoir coopérer il faut conserver les armes, évidemment.

Les Etats-Unis s'inquiètent maintenant de la situation, persuadés à juste titre que l'accord va permettre à Al-Qaïda de refaire ses forces pour intervenir plus fortement dans le pays voisin. Quant au marché consistant à échanger « la paix » (sur place, mais pas au-delà du Pakistan) contre la charia, c'est une négociation bizarre : on donne à l'adversaire ce qu'il attend !

AU SOMMAIRE DU N°988 :

EDITORIAL : Lettre anonyme pp. 1-2

CONJONCTURE : Et maintenant, la relance par la consommation... pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Chine : « une vision différente » des droits de l'homme p. 4 - « Dette allemande : faux plafond constitutionnel » p. 5 - Questions sur le statut du Beau-parent p. 6 – OGM : la France fait de la résistance p. 7 – Pakistan : la Charia pour calmer les talibans ! p. 8.

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org